



Tournai, le 6 janvier 2016

**Directive cadre 2000/60/CE**  
**Deuxièmes Plans de Gestion par District**  
**Hydrographique**

-

**District Hydrographique de l'Escaut**

**Enquête publique**

**Avis et remarques IPALLE**

**Ipalle SCRL**

**1 Chemin de l'eau vive**

**B-7503 FROYENNES**

## Contenu

1.	Remarques préliminaires .....	3
2.	Choix du scénario .....	3
3.	Remarque sur le regroupement de masses d'eau .....	4
4.	Influence sur l'attractivité touristique.....	4
5.	Influence sur l'attractivité économique .....	5
6.	Protection des milieux - Recolonisation .....	6
7.	Besoins en assainissement .....	6
8.	Pression d'origine industrielle.....	7
9.	Pression d'origine agricole. ....	7
10.	Programme de mesures.....	8
11.	Cours d'eau transfrontaliers .....	8
12.	Définition des Objectifs - Dérogations .....	9
13.	Vulnérabilité de la nappe aquifère – zone karstique .....	9
14.	Gestion des cours d'eau.....	10
15.	Remarques pour les masses d'eau du bassin Escaut-Lys .....	10
15.1.	Masses d'eau EL 01R (LYS) et EL 03R (Ruisseau de Korteker).....	10
15.2.	Masse d'eau EL 06R – Verne de Bury .....	10
15.3.	Masse d'eau EL 09R – Rieu des Barges.....	10
15.4.	Masse d'eau EL 10R – Rieu d'Amour.....	11
15.5.	Masse d'eau EL 12R – Rieu de Templeuve .....	11
15.6.	Masse d'eau EL 13R – Rieu du Pas à Wasmes .....	11
15.7.	Masse d'eau EL 16R – Rieu de Lhay.....	12
15.8.	Masses d'eau EL 17R (Rhosnes I), EL 20R (Rhosnes II) et EL 22R (Fausse Rhosnes) .....	12
15.9.	Masses d'eau EL 18R (Escaut I) et EL19 R (Escaut II) .....	13
16.	Remarques pour les masses d'eau du bassin de la Dendre .....	13
16.1.	Masse d'eau DE 01R – Dendre occidentale.....	13
16.2.	Masse d'eau DE 02R – Dendre orientale.....	13
16.3.	Masse d'eau DE 04R - Blanche .....	14
16.4.	Masse d'eau DE 05R - Sille .....	14
16.5.	Masse d'eau DE 08R – Marcq I.....	14
16.6.	Masse d'eau DE 09R – Dendre canalisée .....	14
17.	Remarques pour les masses d'eau du bassin de la SENNE .....	14
17.1.	Masse d'eau SN 01R – Senne I : .....	14

# Avis et remarques IPALLE

---

## 1. Remarques préliminaires

Le District International de l'Escaut couvre près de 36.400 km<sup>2</sup> et est l'un des plus densément peuplé. En effet, la densité de population sur le bassin de l'Escaut « wallon » est de l'ordre de 324 habitants par km<sup>2</sup> contre 179 en moyenne dans le bassin de la Meuse. L'Escaut subit donc des pressions « domestiques » particulièrement importantes.

Il faut aussi rappeler les caractéristiques particulières du district hydrographique de l'Escaut, à savoir un relief plat qui donne des rivières à écoulement lent à pouvoir d'auto-oxygénation faible, où les pollutions ne se résorbent que très lentement. A signaler également une activité industrielle significative mais très localisée et une agriculture tournée vers les cultures intensives à proximité de zones d'élevage importantes en Région flamande.

Cette situation, et le manque d'assainissement domestique et industriel, est à l'origine du « Mauvais état » actuellement observé, et IPALLE estime qu'il convient d'apporter toute l'attention requise pour rétablir une qualité acceptable des masses d'eau, en particulier pour les eaux de surface.

IPALLE est particulièrement consciente du rôle de l'Escaut et de ses affluents, en particulier sur le plan « écologique » et appuie toutes les démarches visant à retrouver au plus tôt un « Bon état » des différentes masses d'eau identifiées.

## 2. Choix du scénario

IPALLE acte que le scénario « Bon état » n'est ni retenu, ce qui est préjudiciable pour la Wallonie Picarde, ni même détaillé. Elle aurait apprécié pouvoir examiner les fiches relatives aux mesures qui ont été abandonnées, et disposer ainsi d'une explication sur la difficulté de retenir un scénario « Bon état », dont le report à une échéance indéterminée est particulièrement inquiétant.

Il convient également de signaler que la lecture des plans de gestion est difficile et peu accessible tant pour les techniciens du secteur que pour les Communes associées ou le grand-public. Ipalle a organisé diverses présentations à destination notamment des Services techniques Communaux et force est de constater que la matière est complexe pour les interlocuteurs rencontrés.

Une concertation en amont avec les acteurs locaux (Contrats de rivière, Services communaux, chargés notamment du PCDN, Wateringues, Associations, ASBL, ...) aurait permis une meilleure compréhension et donc une meilleure détermination des mesures proposées et des priorités de mise en œuvre, ainsi qu'une plus grande appropriation des plans par les parties prenantes.

### 3. Remarque sur le regroupement de masses d'eau

IPALLE constate que certains cours d'eau, distincts de l'Escaut, y ont été intégrés pour former une masse d'eau « globale », alors que la réalité sur le terrain est toute autre.

Ainsi sur le tracé de l'Escaut, tant amont, que sur, ou en aval de Tournai, les deux masses d'eau EL 18R et EL 19R reprennent une série importante de cours d'eau : tel que la Calonne, la Seuw, le Zeltas, la Grande Ruisselle, le Rosoir, le rieu de Merlin, le rieu de Maire, le Grand courant d'Obigies, le Grand courant d'Hérinnes, le Rejet de Seble, le Grand courant de Pottes.

Or, la caractérisation de ces deux masses d'eau (et de leur état) a été faite uniquement à partir d'un point de mesures situé en aval de chacune d'elles, sur l'Escaut lui-même.

IPALLE tient à souligner que ces cours d'eau ne doivent pas être évalués de la même manière que l'Escaut, n'ayant en effet pas le même mode de fonctionnement ni les mêmes caractéristiques écologiques ... Les priorités (ou l'absence de priorités) accordées à ces cours d'eau suite au « regroupement » effectué apparaissent donc comme non pertinentes.

De plus, le seul point de mesure de référence pour estimer la qualité physico-chimique et chimique, (ainsi que certains paramètres écologiques) n'est absolument pas représentatif de l'état des cours d'eau affluents.

En effet, les résultats présentés dans le PGDH tendent à montrer que l'assainissement n'est pas un facteur de dégradation de la qualité des eaux de l'Escaut (EL 18R et EL 19R).

Cette conclusion hâtive est critiquable, et surtout erronée pour la plupart des cours d'eau « secondaires » repris dans ces masses d'eau. Les résultats du diagnostic des cours d'eau réalisé par le Contrat de rivière Escaut-Lys (CREL) révèlent en effet plusieurs points critiques de rejets d'eaux usées non assainies dans ces cours d'eau. Des actions concrètes doivent donc être prises au travers de programmes de mesures spécifiques.

Ces constats sont également valables sur la masse d'eau EL 01R de la Lys, qui reprend notamment le Warnave et la Rabecques, ainsi que sur les masses d'eau DE 01R, DE 02R et DE 03R sur le bassin de la Dendre qui reprennent un nombre important de ruisseaux et rivières diverses.

### 4. Influence sur l'attractivité touristique

L'Escaut, la Dendre et la Lys traversent la Wallonie Picarde et les anciens chemins de halage et berges bucoliques ont été aménagés en voies vertes pour accueillir randonneurs et cyclistes le long des RaVel. Les villes retrouvent ainsi le fil de l'eau le long de leurs berges qu'il convient de protéger afin de pouvoir apprécier la qualité écologique des sites, et leur diversité biologique.

À Tournai, les quais sont réaménagés : le RaVel propice à la balade, une halte nautique accueille les plaisanciers, terrasses, mobilier public contemporain et scénographie lumineuse nocturne animent désormais les bords de l'Escaut.

Pendant la saison touristique, La Maison du canal de l'Espierres propose des balades transfrontalières le long du canal à pied, à vélo et en bateau.

À Ath, le cœur de ville a été entièrement rénové et la promenade le long de la Dendre y est agréable. La Dendre, qui traverse à Lessines le magnifique Hôpital Notre-Dame à la Rose, reste, en bateau ou en vélo, un des plus beaux circuits de la région pour son caractère naturel, ses anciennes écluses manœuvrées par des équipes mobiles et ses ponts-levis.

À Antoing, sur le « Grand Large de Péronnes », la zone de baignade, dont la fiche de caractérisation EL 18R ne fait apparemment pas mention, le projet de développement du Centre Adeps existant (retenu dans le cadre des fonds structurels du FEDER), et un autre, relatif à la création d'un centre récréatif de « sport et nature » viendront bientôt compléter l'offre régionale avec des hébergements, et divers services de loisirs et de sports nautiques.

À Comines-Warneton, la Lys forme la limite méridionale de l'entité. Frontière d'état depuis 1713, elle joue un rôle économique de premier plan depuis des siècles. Le quai Verboeckhoven entièrement rénové offre une magnifique esplanade qui accueille les diverses manifestations de la cité.

IPALLE souligne donc le rôle essentiel de ces cours d'eau en termes d'attractivité touristique et estime que les délais envisagés pour améliorer significativement l'état écologique des masses d'eau sont incompatibles avec les objectifs fixés.

IPALLE rappelle en outre le projet transfrontalier « Dostrade » pour le développement de la vallée de l'Escaut qui vise à définir une vision commune de développement durable et intégré de la vallée de l'Escaut avec ses voisins français et flamands. Ce programme, qui s'articule autour d'une notion de la trame « verte et bleue », a abordé des dynamiques diverses (touristique, récréative, culturelle, paysagère, écologique, économique et démographique) et l'absence de qualité « écologique » suffisante a été pointée. Les différents acteurs de cette étude ont souligné la nécessité d'une indispensable amélioration à court terme.

## 5. Influence sur l'attractivité économique

La Wallonie Picarde comporte des pôles économiques qui présentent des atouts importants d'attractivité pour le monde industriel. Il ne peut dès lors se concevoir que son territoire soit traité différemment en termes de résorption de la pollution et de la possibilité corrélative d'accueil de nouvelles implantations industrielles.

IPALLE demande que des moyens dédiés soient affectés à la Vallée de l'Escaut sur le territoire de la Wallonie Picarde.

## 6. Protection des milieux - Recolonisation

Les contrats de rivière ont pu observer à différents endroits de Wallonie Picarde des portions de ruisseaux et d'anciennes « coupures » de l'Escaut abritant des espèces animales et végétales rares, que l'on pensait même « disparues » de nos contrées.

Par exemple, le Contrat de Rivière Escaut-Lys (CREL) a mis en évidence, sur la masse d'eau EL 18R, la présence de la Bouvière qui est recensée notamment dans le Grand Courant d'Obigies et le Grand Courant d'Hérinnes. Comme d'autres poissons (loche de rivière, chabot) la bouvière est protégée au même titre que la moule de rivière. Outre sa rareté, elle est considérée comme une espèce « parapluie » et la préserver permet de préserver tout un cortège d'autres espèces comme notamment la moule « grande mulette ».

La protection de ces différents milieux aquatiques est donc un enjeu majeur car ils constituent des sources de recolonisation à plus grandes échelles.

IPALLE signale donc que malgré la dégradation des milieux naturels, le bassin de l'Escaut « survit » et abrite encore « çà et là » certaines espèces qu'il convient de protéger rapidement.

Le « Masterlan Poissons » sur le district de l'Escaut, élaboré dans le cadre du projet « Scaldwin » met également en évidence qu'outre la suppression des obstacles aux migrations et la nécessité d'assurer une gestion réfléchie des ouvrages afin de favoriser le passage de poissons migrateurs, il convient de restaurer la qualité écologique de nos rivières, en prévoyant notamment la protection des milieux, ainsi que la restauration, voire la création, de frayères ; ces opérations ne pouvant s'envisager efficacement que lorsque la plus grande partie du territoire aura été assainie.

## 7. Besoins en assainissement

IPALLE estime que les besoins en assainissement sont encore importants, tant sur les masses d'eau constituant des « têtes de bassin » que sur des masses d'eau situées en aval.

Les cours d'eau de Wallonie Picarde subissent en effet une pression importante et une forte dégradation de leur qualité, engendrant des impacts importants sur les milieux naturels et sur la qualité de vie des riverains.

Il convient d'y remédier dans des délais restreints, tant en zones (péri) urbaines qu'en zones rurales pour lesquelles certains investissements en épuration sont malheureusement reportés, et ce pour des raisons non partagées par IPALLE.

Cinquante-six (56) stations d'épuration restent encore à construire en Wallonie Picarde : trente-deux (32) sur le bassin de l'Escaut-Lys [dont trois (3) sur le bassin de la Lys], vingt-trois (23) sur le bassin de la Dendre et une (1) sur le bassin de la Senne.

Certaines d'entre-elles (Templeuve, Fontenoy, Gages, Grosage, Bois de Lessines, Obigie, Hérinnes) pourtant inscrites dans les programmes d'investissement de la SPGE depuis 2010 (et même 2005 pour Fontenoy) ont été reportées à diverses reprises, en parfaite contradiction des décisions du Gouvernement Wallon, engendrant des problèmes récurrents de protection de l'environnement.

En outre, des réseaux de collecte importants doivent encore être réalisés, dont celui desservant Ramegnies-chin où des chancres de pollution avérée ont déjà été signalés (et dont l'inscription au programme d'assainissement est également sans cesse reportée entraînant une situation tendue avec les propriétaires des terrains impactés) et celui de Gaurain, dans le bassin amont du rieu d'Amour (en amont d'une zone Natura 2000 située à l'entrée même de Tournai).

IPALLE estime dès lors qu'il convient de réserver les moyens financiers spécifiques, nécessaires et suffisants au district hydrographique de l'Escaut sur le territoire de Wallonie Picarde.

Par ailleurs, IPALLE déplore qu'aucune enveloppe relative à l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau sur son territoire ne semble avoir été définie.

## **8. Pression d'origine industrielle.**

Le bassin de l'Escaut est l'un des plus industrialisés d'Europe. L'Escaut subit donc une pression associée qu'il convient de limiter et de maîtriser.

IPALLE a pris acte des nombreuses autorisations de rejet accordées aux entreprises et industries et mis à part certains problèmes identifiés, suppose, vu le peu de plaintes qui lui sont reportées, que celles-ci se conforment pour la plupart à leurs obligations.

Si tel ne devait pas être le cas, IPALLE estime que le « scénario » retenu dans le PGDH en ce qui concerne les efforts à fournir par les industriels est alors insuffisant et qu'il convient de demander plus d'efforts et de suivi à ces derniers.

## **9. Pression d'origine agricole.**

La pression agricole sur les affluents de l'Escaut, de la Dendre et de la Lys est importante et est l'un des éléments compromettant l'atteinte du bon état de nos masses d'eau.

IPALLE estime que le « scénario » retenu dans le PGDH en ce qui concerne la réduction de la pression agricole est trop faible. La Région doit accompagner de manière plus importante encore les acteurs du monde agricole afin de réduire leur impact sur le milieu.

## 10. Programme de mesures

IPALLE estime que les mesures énoncées dans le PGDH sont générales et manquent de clarté en termes de définitions, de programmation et d'affectation réelle de moyens.

La mesure 0010\_12, relative aux ouvrages d'assainissement collectif, prévoit un budget spécifique affecté au bassin de l'Escaut de 231.6 millions d'€ sur un budget total de 552 millions d'€ HTVA affecté à cette mesure. IPALLE approuve sans réserve cette mesure, qui permet d'accorder une attention toute particulière au bassin de l'Escaut et à améliorer son état. Elle s'inquiète cependant de ce que près de la moitié de ce budget serait déjà affectée au « rattrapage » de travaux prévus dans des programmes antérieurs.

La mesure 0020\_12 relative à l'amélioration de la collecte des eaux usées prévoit, quant à elle, un budget global de 259 millions d'€ HTVA, soit un budget annuel d'environ 51.8 millions d'€ pour toute la Wallonie. Cette mesure concerne les travaux sur les réseaux d'égouttage qui, bien que restant d'initiatives communales, doivent, sauf exception, correspondre aux priorités « données par la SPGE ». Certaines de nos Communes s'inquiètent du report « perpétuel » qui serait donné aux travaux nécessaires situés « hors zones ».

La mesure 0060\_02, relative à la mise en conformité d'habitations situées en zone d'assainissement autonome, prévoit pour sa part un budget affecté au bassin de l'Escaut de 0,72 million d'€ sur un budget total de 36 millions d'€ HTVA en Région Wallonne. IPALLE, bien que soutenant globalement la mesure, s'étonne de cette grande différence, et estime que le soutien à l'assainissement autonome ne peut se limiter aux seules zones « prioritaires » qui ont été définies. Cette différence sous-entend également une révision drastique du mécanisme de prime, et le risque, pour un citoyen situé « hors zone », de ne plus pouvoir en bénéficier. IPALLE demande des mesures équilibrées pour chacun des citoyens.

## 11. Cours d'eau transfrontaliers

Le bassin de l'Escaut présente de nombreux cours d'eau transfrontaliers ou frontaliers.

Or, il n'est pas indiqué dans le PGDH quelles sont les interactions entre les masses d'eau avec la France et Flandre. Quel est l'état des lieux « actuel » ? Peut-on estimer la part de pollution « extérieure » qui contribue à dégrader les masses d'eau chez nous ? Quel est l'impact réel de la Wallonie dans la dégradation de ces cours d'eau ?

Par ailleurs, quels sont les objectifs de qualité de ces cours d'eau (et donc des masses d'eau) chez nos voisins ? Ces objectifs sont-ils en adéquation avec les nôtres et inversement ?

Bien que relevant d'un document « faitier » devant être établi à l'échelon supérieur de la « Commission Internationale de l'Escaut », toutes ces questions sont réelles et légitimes et devraient, à tout le moins, trouver certaines réponses dans le document wallon.

Il convient en effet de signaler que l'Escaut constitue une réserve de premier plan en termes d'eau « potabilisable », et que des installations sont déjà effectives chez nos voisins.

## 12. Définition des objectifs - Dérogations

Dans les documents soumis à enquête publique, les objectifs d'atteinte du « bon état » ou du « bon potentiel écologique » des masses d'eau du bassin de l'Escaut sur le territoire de Wallonie Picarde sont reportés au prochain programme 2021-2027.

Or, nos masses d'eau sont fortement dégradées tant au niveau écologique, qu'au niveau de la qualité physico-chimique des eaux, et il faudra du temps et des moyens pour arriver aux objectifs fixés par l'Europe.

Si la Région fait état de prudence en n'annonçant pas d'avancée tangible, IPALLE estime qu'il est dangereux et regrettable de repousser l'ensemble des objectifs de bonne atteinte des masses d'eau de son territoire au prochain programme.

Comment en effet « Tout » faire au dernier moment ?

Il est évident qu'une approche progressive dans chaque masse d'eau donnera davantage de garantie et d'efficacité au moindre coût.

## 13. Vulnérabilité de la nappe aquifère – zone karstique

Il convient de rappeler que le sous-sol du bassin de l'Escaut constitue le principal réservoir « enterré » en Région Wallonne, largement utilisé tant par la Wallonie que par la Flandre et la France (production annuelle de près de 80.000.000 de m<sup>3</sup>).

Bien que l'état des eaux souterraines du Calcaire Carbonifère soit dans un état satisfaisant, il convient de souligner la vulnérabilité et les risques de pollution de la nappe par les eaux superficielles susceptibles de s'infiltrer ou de s'engouffrer dans la nappe après effondrement karstique.

Ce scénario n'est pas un cas d'école puisqu'en 1976, un puits karstique, au droit même du fleuve, a induit la remontée de la nappe pendant quelques jours. Des nouveaux risques d'effondrements imprévisibles sont plus que plausibles dans la zone.

IPALLE estime qu'il convient donc de mobiliser tous les moyens possibles pour assainir l'Escaut en priorité.

## 14. Gestion des cours d'eau

Il existe aujourd'hui en Wallonie six gestionnaires de cours d'eau, dont cinq pour les cours d'eau non classés. Les cours d'eau sont découpés en catégorie où chaque gestionnaire intervient de façon indépendante. Comment est-il prévu de coordonner les travaux des différents gestionnaires à l'échelle d'une même masse d'eau afin de rester dans les objectifs de la DCE ?

Dans quelle mesure les riverains en charge de la gestion des cours d'eau non classés ont-ils les moyens techniques, humains et financiers pour mettre en œuvre les objectifs de cette directive ? Rappelons que les cours d'eau non classés représentent près de 50% des cours d'eau du bassin de l'Escaut, et notamment les têtes de bassin qui sont les zones les plus sensibles.

## 15. Remarques pour les masses d'eau du bassin Escaut-Lys

### **15.1. Masses d'eau EL 01R (LYS) et EL 03R (Ruisseau de Kortekeer)**

---

La Lys, transfrontalière avec la France, subit une pression importante de toutes parts. Cependant, et bien que l'assainissement ne soit pas identifié dans les PGDH comme à l'origine de la « non-atteinte du bon état » de la masse d'eau, l'épuration des hameaux « Le Touquet » et « Le Gheer » d'autre part doit être prévue afin d'assainir des points-noirs locaux.

Il en est de même pour le village de Houtem qui est situé en amont, de part et d'autre du ruisseau de Kortekeer.

### **15.2. Masse d'eau EL 06R – Verne de Bury**

---

La masse d'eau EL 06R est située en tête de bassin. Le solde des collecteurs de Basècles doit être réalisé afin de finaliser la collecte vers la station d'épuration existante de Basècles .

L'assainissement de Bury et de Briffoeil est retenu dans le cadre de l'extension du programme d'assainissement 2015-16 de la SPGE, et les études sont actuellement en cours.

### **15.3. Masse d'eau EL 09R – Rieu des Barges**

---

La masse d'eau EL 09R présente un état physico-chimique qualifié de mauvais, avec notamment la DBO et l'azote ammoniacal comme paramètres déclassants, signes d'un manque d'assainissement collectif. Ce manque est pointé « co-responsable » de la non atteinte du bon état de la masse d'eau , de même que, dans une proportion à peine supérieure, l'agriculture dont la mise en œuvre de bonnes pratiques appropriées doit également contribuer au rétablissement du rieu.

Cette masse d'eau abrite, en sa partie aval, une zone de captage qui mérite toute l'attention, notamment par la construction et la mise en service du collecteur d'Ere qui sont programmés à terme.

La partie amont du cours d'eau restera cependant encore polluée par l'agglomération de Rumes (partie nord), dont la collecte des eaux usées et le refoulement vers la future station d'épuration de La Glanerie (située sur la masse d'eau EL 07 R) apparaît comme indispensable pour retrouver le bon état de l'ensemble de la masse d'eau. L'assainissement collectif de cette zone nous apparaît donc comme étant prioritaire, vu sa situation en tête de bassin, le nombre d'habitants concernés et son impact positif sur l'évolution de la qualité des eaux.

#### **15.4. Masse d'eau EL 10R – Rieu d'Amour**

---

La masse d'eau EL 10R, située en tête de bassin, comprend, en sa partie aval, une zone Natura 2000, à proximité immédiate de Tournai. Cette zone est d'une importance primordiale, tant d'un point de vue écologique que d'un point de vue stockage naturel des eaux pluviales à l'entrée de la Ville.

La station d'épuration de Warchin a été mise en service dernièrement, mais il reste à construire le tronçon amont du collecteur de Warchin sur Havinnes et Béclers. Une étude sur la géomorphologie du Rieu montre que des aménagements de reméandration conjoints au collecteur pourraient être envisagés.

#### **15.5. Masse d'eau EL 12R – Rieu de Templeuve**

---

La masse d'eau EL 12R est située en tête de bassin. Outre la station d'épuration de Templeuve, inscrite dans le programme d'assainissement depuis 2010 (et malheureusement toujours non construite à ce jour), IPALLE estime que l'assainissement de Blandain et Hertain doit également être réalisé pour épurer la zone, de même que le collecteur amont de Templeuve, non programmé actuellement.

#### **15.6. Masse d'eau EL 13R – Rieu du Pas à Wasmes**

---

Avant 2013, la situation sur cette masse d'eau était particulièrement problématique. Comme expliqué ci-avant, le bassin de l'Escaut est l'un des plus industrialisés d'Europe et cette masse d'eau constitue un exemple de la pression associée. Suite à des efforts concertés entre les acteurs locaux, (dont directement le secteur industriel) et régionaux (Laboratoire, Bureau d'Etudes, Région Wallonne), des mesures ont été prises au sein d'un comité de suivi pour limiter et surtout maîtriser la source majeure de pollution sur cette masse d'eau.

Les résultats obtenus sont positifs et encourageants (voir Rapport 02749/2015 établi par l'ISSEP pour la DGO3 « Surveillance de la qualité des eaux de surface : étude écotoxicologique, contrôle d'enquête de la DCE »). La pollution industrielle est à présent prise en charge et maîtrisée. Les résultats de suivi de la masse d'eau les plus récents semblent confirmer le retour progressif à un état plus satisfaisant de la qualité de la masse d'eau.

Quelques efforts doivent encore être réalisés au niveau de l'assainissement domestique, notamment au niveau de l'efficacité de la collecte sur les réseaux existants.

Quelques derniers investissements sont également à prévoir dont la construction des réseaux et stations de pompage « Heures Claires » et « Gibraltar », travaux inscrits au programme d'assainissement depuis 2010, mais malheureusement reportés à ce jour.

#### **15.7. Masse d'eau EL 16R – Rieu de Lhayé**

---

Cette masse d'eau s'étend principalement sur la Commune de Celles, sur laquelle aucun travaux d'assainissement n'a, à ce jour, été réalisé.

Or, différents points noirs sont à signaler sur les cours d'eau dans lesquels le Contrat de rivière a identifié de nombreux problèmes de pollution domestique.

Les stations d'épuration de Celles, Molenbaix et Velaines ne sont actuellement toujours inscrites dans aucun des programmes d'investissement, ce qui est préjudiciable à l'atteinte du bon état des cours d'eau sur la Commune de Celles.

#### **15.8. Masses d'eau EL 17R (Rhosnes I), EL 20R (Rhosnes II) et EL 22R (Fausse Rhosnes)**

---

La masse d'eau EL 17R (Rhosnes I) est située en tête de bassin, où l'assainissement d'Anvaing, Wattripont, Quartes et Thimougies doit encore être réalisé.

La masse d'eau EL 20R (Rhosnes II) s'étend principalement sur la Commune du Mont de l'Enclus. Cette dernière n'a, pour l'instant, observé aucun investissement d'assainissement alors que de nombreux points noirs locaux sont à signaler et qu'il convient de prévoir des travaux d'assainissement sur Russeignies, Orroir, Anseroeul et Amougies. Les paysages (Pays des Collines) en font une destination touristique privilégiée. Les ballades proposées, tant à pied, à vélo qu'à cheval sont nombreuses et un grand nombre longent les cours d'eau particulièrement pollués.

IPALLE signale que le Collège Communal du Mont-de-L'Enclus a, fin 2013, établi une motion relative à l'absence totale d'assainissement sur son territoire. Aucun retour n'a été perçu à ce jour et les Autorités Communales, bien qu'ayant jusqu'alors fait fi de toute considération purement locale en ayant souscrit sans réserve à la politique de leur Intercommunale de réaliser des stations d'épuration prioritaires du chef des obligations européenne, s'interrogent aujourd'hui sur le bien-fondé du « désintéret » observé et sur l'égalité des citoyens qui pourtant contribuent tous au financement de l'assainissement.

Il convient également de signaler que la qualité de la Rhosnes est fortement dégradée par des rejets industriels en provenance de la Flandre via la Fausse Rhosnes et le Rieu de Saint-Martin. Différents contacts ont déjà été pris avec la Flandre, mais sont restés sans suite à ce jour. Ipalle invite la Région Wallonne à diagnostiquer cette situation et à interpeller son homologue flamande en vue d'améliorer la qualité des cours d'eau.

La masse d'eau EL 22 R (Fausse Rhosnes) est située en tête de bassin et l'assainissement de Saint-Sauveur et de Dergneau doit être prévu afin de préserver la zone.

### **15.9. Masses d'eau EL 18R (Escaut I) et EL19 R (Escaut II)**

---

L'assainissement d'Obigies et d'Hérinnes, bien qu'inscrit dans le programme d'investissement, est sans cesse reporté alors que des priorités réelles en termes de protection de l'environnement sont à signaler (voir ci-avant). Une zone Natura 2000, proche, qui abrite la coupure de Léaucourt et les marais de Lannoy, constitue une halte pour les oiseaux migrateurs et est riche d'une flore intéressante. Au milieu des saules et des roseaux, cette réserve ornithologique nécessite d'être protégée. Des aménagements didactiques d'intérêt naturel (maison de Léaucourt) permettent de nombreuses promenades et la découverte d'un arboretum mettant en valeur la flore des zones humides. Les travaux d'assainissement d'Obigie et d'Hérinnes ont donc « toute leur raison d'être ».

Par ailleurs, la zone de baignade du Grand Large de Péronnes sur la commune d'Antoing (voir ci-avant) n'est pas mentionnée dans les documents PGDH. Considérant les différentes zones humides qui communiquent avec ce plan d'eau, il apparaît opportun de prévoir l'assainissement de Laplaigne, ainsi que de Fontenoy.

Enfin, outre l'assainissement de Rongy, Jollain-Merlin et Saint-Maur (en amont) et de Pottes (en aval, sur la masse d'eau EL 19 R – Escaut II) qui doit encore être réalisé, il convient de programmer la construction du collecteur de Ramegnies-Chin dans un tout prochain programme d'assainissement, afin de supprimer des chancres de pollution avérée et amener une charge supplémentaire à la station d'épuration de Froyennes existante.

## **16. Remarques pour les masses d'eau du bassin de la Dendre**

### **16.1. Masse d'eau DE 01R – Dendre occidentale**

---

La masse d'eau DE 01R est située en tête de bassin. La station d'épuration de Barry est actuellement en phase de mise en service tandis que les travaux d'assainissement d'Ellignies-Saint-Anne et d'Aubechies touchent à leur fin.

Un nombre important de stations d'épuration doit encore être prévu sur cette masse d'eau. Il s'agit de Ligne, Moulbaix et Autreppe pour Ath, de Thieulain, Blicquy et Willaupuis pour Leuze et de Maulde pour Tournai. Ces stations ont toutes leur utilité vu les taux de collecte observés sur ces zones d'habitat et la concentration de pollution qui en est induite. Des tronçons de collecteurs (Grandmetz et Chapelle à Wattines) doivent également encore être réalisés, et ce d'autant plus que la station d'épuration de Leuze est existante.

### **16.2. Masse d'eau DE 02R – Dendre orientale**

---

Cette masse d'eau DE 02R est située en tête de bassin. Le collecteur des Ecacheries, ainsi que sa station de pompage, sont à programmer afin de finaliser l'assainissement de Beloeil et amener la charge complémentaire à la station d'épuration existante.

### **16.3. Masse d'eau DE 04R - Blanche**

---

Le Contrat Rivière Dendre signale observer de nombreux points noirs sur les entités de Houtaing et Mainvault sur lesquelles l'assainissement doit encore être réalisé.

### **16.4. Masse d'eau DE 05R - Sille**

---

La masse d'eau DE 05R est située sur une tête de bassin. Les travaux de construction de la station d'épuration de Gibecq, ainsi que d'Isières, de capacité importante (1900 EH) doivent être programmés, de même que ceux des collecteurs associés.

### **16.5. Masse d'eau DE 08R – Marcq I**

---

De sa source, jusqu'à sa confluence avec la Dendre, la Marcq est parsemée de zones Natura 2000 et de réserves domaniales, tant en Flandre qu'en Wallonie. Les réserves naturelles, notamment celle de la « vallée de la Marcq » et du « Prés-Rosières » sont de véritables écosystèmes interdépendants qu'il convient de protéger. Le parc communal d'Enghien, classé comme site majeur de Wallonie et comme zone d'intérêt biologique est traversé par l'Odru, ruisseau pollué par des eaux usées en provenance du village de Hoves. La station d'épuration de Hoves existante, qui ne reprend qu'une petite partie du village, doit être désaffectée et remplacée par un nouvel équipement. Ces travaux sont nécessaires pour assainir toute la zone et le Parc d'Enghien, qui par ailleurs, est le siège de nombreuses activités culturelles.

A signaler également qu'il convient de prévoir des aménagements de collecte complémentaire aux abords d'équipements déjà existants, ainsi que la suppression de la station d'épuration de Petit-Enghien, et la reprise des eaux usées (de l'ensemble de la zone cette fois) dans le réseau flamand « Aquafin », avec renvoi à la station d'épuration d'Enghien.

### **16.6. Masse d'eau DE 09R – Dendre canalisée**

---

Les travaux de collecte sont à finaliser pour alimenter totalement les stations d'épuration de Leuze et d'Ath, comme prévu dans les PASH.

## **17. Remarques pour les masses d'eau du bassin de la SENNE**

### **17.1. Masse d'eau SN 01R – Senne I :**

---

Cette masse d'eau est située en tête de bassin. L'assainissement de Graty doit encore être réalisé, et ce d'autant plus qu'une zone Natura 2000 se situe à proximité (Bois d'Enghien). Une zone autonome égouttée (qui se rejette dans le bassin Natura 2000) pourrait utilement via relevage être raccordée à cette future station.